



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mis à jour le 16 novembre 2022

Notice renouvellement

RENOUVELLEMENT DE LA VALIDITÉ DU PERMIS POUR LES CATÉGORIES C, CE, D, DE POUR RAISONS DE SANTÉ (B)

si vous êtes titulaire d'un permis de conduire avec des catégories dites "lourdes" vous devez vous soumettre à un contrôle médical auprès d'un médecin agréé par la préfecture de votre lieu de résidence.

Veillez à bien respecter les délais

- Au plus tôt deux mois avant la fin de l'aptitude.

Prenez RDV auprès d'un médecin agréé par le préfet

- Liste des médecins agréés par le préfet disponible sur le site internet de la préfecture : meurthe-et-moselle.gouv.fr
- **Attention** le médecin choisi ne doit pas être votre médecin traitant.

Préparez votre dossier :

- Téléchargez, imprimez, complétez et signez le formulaire simplifié « permis de conduire-avis médical » **cerfa 14880*02**
- votre paire de lunettes (si vous en êtes porteur), un stylo et un masque
- la somme de 36,00 euros **en espèces ou en chèque** (la visite médicale obligatoire n'est pas prise en charge par la sécurité sociale)
- une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour)



En cas de perte ou de vol de votre pièce d'identité, il est nécessaire d'en solliciter le renouvellement avant toute démarche concernant votre demande de permis de conduire.

Après la visite médicale

Sous réserve que :

- le médecin vous ait déclaré apte à la conduite
 - et que votre permis de conduire n'ait pas été invalidé pour solde de points nul ou annulé par l'autorité judiciaire,
- vous pouvez, **sans vous déplacer**, réaliser les démarches pour obtenir, en ligne, votre permis de conduire sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (**ANTS**)

TSVP

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX

Téléphone : 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 30 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY

Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34 22 44

Vous devrez obligatoirement joindre à cette demande la version numérisée des documents suivants :

- avis médical
- justificatif de domicile de moins de 6 mois,
- pièce d'identité originale en cours de validité,
- permis de conduire,
- photographie numérique de moins de 6 mois non scannée, etc.

Votre dossier sera traité et votre permis de conduire vous sera adressé à votre domicile en recommandé avec accusé de réception.

Pour connaître l'avancement de la fabrication de votre titre, vous pouvez vous rendre sur le site de l'**A**gence **N**ationale des **T**itres **S**écurisés (**ANTS**) en vous munissant de votre numéro de permis de conduire.

Adresse postale : Préfecture de Meurthe-et-Moselle - 1 rue Préfet Claude Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX

Téléphone : 03 83 34 26 26 - Télécopie 03 83 30 52 34

Accueil du public : 6, rue Sainte-Catherine - 54000 NANCY

Retrouvez les horaires d'accueil des services sur <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr> ou sur notre serveur vocal 03 83 34